



HAL
open science

Les ventes de Coupes de bois de l'exercice 1954 dans les forêts soumises au Régime forestier (Grandes adjudications d'automne)

Georges Grivaz

► To cite this version:

Georges Grivaz. Les ventes de Coupes de bois de l'exercice 1954 dans les forêts soumises au Régime forestier (Grandes adjudications d'automne). *Revue forestière française*, 1955, 4, pp.269-290. <10.4267/2042/27082>. <hal-03383942>

HAL Id: hal-03383942

<https://hal.science/hal-03383942v1>

Submitted on 18 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LES VENTES DE COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 1954

dans les forêts soumises au régime forestier
(Grandes adjudications d'automne)

Relativement aux adjudications de l'exercice 1953 qui se sont déroulées sur un rythme assez irrégulier et, dans l'ensemble, avec un certain retard, les grandes ventes de 1954 ont eu lieu « tambour battant » entre le 9 septembre et le 6 novembre 1954 (mises à part les adjudications des coupes des Bouches-du-Rhône, d'ailleurs très peu importantes, qui ont eu lieu en décembre, conformément à une tradition bien établie).

Comme on pouvait s'y attendre, ces grandes ventes ont porté sur des quantités un peu supérieures à la normale, étant donné qu'une partie des coupes qui n'avaient pas pu être mises en vente en 1953, par suite de retard dans la préparation des lots, n'ont été mises sur le marché qu'aux grandes adjudications de 1954.

La liberté des prix des bois sur pied était en principe complète; cependant l'arrêté du 17 février 1954 interdisant la pratique de prix supérieurs à ceux atteints le 8 février 1954, qui ne s'applique pas aux bois sur pied mais aux produits issus de ces bois, devait avoir une influence indirecte sur les prix des coupes.

Les résultats de ces grandes ventes figurent dans les trois tableaux annexés au présent article, qui donnent par département et par essence, le cube des bois vendus (Tableau I A pour les forêts domaniales et I B pour les forêts communales) et les prix unitaires pratiqués (tableau II).

Rappelons, comme d'habitude, que les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, où les coupes sont exploitées en régie et vendues façonnées, sont laissés en dehors de la présente étude qui ne concerne que les grandes ventes de bois *sur pied*.

Rappelons aussi que les départements d'Outre-Mer ne figurent pas, eux non plus, dans les tableaux et commentaires ci-après.

I. — Coupes mises en vente et coupes invendues

Au cours de ces adjudications, les quantités mises en vente et les quantités invendues ont été les suivantes :

Coupes par contenance (Nombre d'ha)			Coupes par volumes (Nombre de m ³)		
Mis en vente	(ha)	Invendus	Mis en vente (m ³)	Invendus	
Forêts Dom.	18 102	3 204 (18 %)	1 745 546	122 132 (7 %)	
Forêts Com.	17 982	6 586 (37 %)	1 303 322	143 663 (11 %)	
Total	36 084	9 790 (27 %)	3 048 868	265 795 (8 %)	

En ce qui concerne *les coupes par contenance*, la proportion d'invendus, 27 %, est du même ordre de grandeur qu'en 1953, du même ordre de grandeur aussi qu'en une année moyenne d'avant la dernière guerre. Ce résultat provient de la mévente du bois de chauffage qui constitue une part importante de la production des coupes par contenance.

En ce qui concerne *les coupes par volume*, par contre, la proportion d'invendus, 8 %, est inférieure à celle de toutes les années antérieures sauf 1951 (1953: 10 % — 1952: 11,4 % — 1951: 2,5 % — 1950: 10 % — 1949: 22 % — 1947 et 1948: 12 % — 1930 à 1938: 20 % en moyenne).

Comme d'habitude, la proportion d'invendus est plus forte dans les forêts communales que dans les forêts domaniales par suite surtout des fixations par les maires de prix de retrait en général supérieurs à ceux des coupes domaniales.

Ceci montre d'ailleurs qu'il convient de ne pas donner à ces pourcentages d'invendus une importance exagérée: Ils ne dépendent pas seulement du manque de demande, mais aussi de la fixation des prix de retrait à un niveau plus ou moins élevé.

Ils ne donnent donc que *grosso modo* une indication sur le « désir de bois », l'intensité ou la faiblesse des besoins en bois des acheteurs.

Cette indication est, cette année, que le « désir de bois » a été assez vif.

Mais il est plus important de connaître quelles sont les quantités réellement vendues, qui vont entrer dans le circuit économique des bois, c'est l'objet du chapitre suivant.

II. — Importance des ventes

Le tableau ci-après fait apparaître, par essence ou groupe d'essences, le nombre de mètres cubes de bois d'œuvre adjugés en 1954 et durant les quelques années précédentes, au cours des grandes ventes d'automne des forêts soumises au régime forestier.

Essences	1950	1951	1952	1953	1954
Chêne	610 363	679 481	657 572	555 877	640 348
Hêtre	300 116	378 591	356 664	356 657	432 646
Feuillus divers	72 988	69 261	74 706	66 146	74 960
Sapin	499 785	534 135	563 555	435 776	659 988
Epicéa	226 540	244 613	184 631	167 116	242 454
Pin	447 716	367 693	382 301	289 628	379 212
Résineux divers	34 404	22 146	11 484	22 318	32 063
TOTAUX	2 191 912	2 295 920	2 230 913	1 893 518	2 461 671

Le volume vendu en 1954 est donc supérieur de 10 à 12 % au volume moyen annuel vendu depuis 1950.

Ce fait résulte surtout de la mise en vente, avec les coupes de l'exercice 1954, de certaines coupes de l'exercice précédent, comme nous l'avons déjà mentionné au début de cet article.

Indiquons, pour fixer les idées, que le volume de 2 460 000 m³ représente dans les forêts soumises un peu plus des 2/3 du volume total de bois d'œuvre sur pied vendu dans l'année et un peu moins de la moitié de la production annuelle totale en bois d'œuvre (cette production annuelle totale comprend notamment les bois vendus sur pied, les bois vendus façonnés et les bois *délivrés* aux communes).

ANALYSE DU VOLUME VENDU

Les 2 461 671 m³ de bois d'œuvre vendus aux adjudications générales de 1954 se répartissent de la façon suivante, par catégorie de propriétaire.

Etat:

Feuillus	772 985	
Résineux	552 702	
	<hr/>	
	1 325 687	1 325 687

Communes:

Feuillus	374 969	
Résineux	761 015	
	<hr/>	
	1 135 984	1 135 984

Total 2 461 671 m³

En 1953, les chiffres étaient les suivants:

Etat:

Feuillus	631 238	
Résineux	386 292	
	<hr/>	
	1 017 530	1 017 530

Communes:

Feuillus	347 442	
Résineux	528 546	
	875 988	875 988
Total		1 893 518 m ³

L'augmentation des quantités vendues en 1954, par rapport à 1953, porte essentiellement sur les résineux (+ 43 à + 44 %) alors que pour les feuillus l'augmentation n'est que de 8 % (communes) et de 22,4 % (Etat).

Ce sont, en effet, surtout les conservations productrices de résineux qui ont subi du retard dans les martelages, en 1953, retard qu'elles ont rattrapé en 1954.

III. — Prix moyen des bois sur pied

Les Grandes ventes d'automne dans les forêts soumises mettant sur le marché les 2/3 environ de la production annuelle de bois de ces forêts, on conçoit qu'elles donnent une idée des prix des bois sur pied de l'ensemble des forêts françaises. puisque, au moins en ce qui concerne les bois d'œuvre, la production des forêts soumises représente environ la moitié de la production totale.

Il y a lieu de remarquer cependant que pour les bois d'œuvre de pin maritime, ainsi que pour l'ensemble des bois de mine et de papeterie, la production des forêts soumises ne représente qu'une petite partie (10 à 18 %) de la production nationale dans ces catégories de sorte que les prix qui figurent ci-après pour ces qualités ne doivent être considérés que comme ayant une simple valeur indicative et ne peuvent être étendus sans correction à l'ensemble des forêts françaises.

Par ailleurs, les adjudicataires de bois sur pied des forêts soumises supportent, à l'enregistrement, une taxe forfaitaire qui est actuelle de 13 % du prix d'adjudication, alors que les acheteurs de bois sur pied particulier ne supportent pratiquement pas de frais d'enregistrement (ils n'en supportent pas, notamment, en cas de marché verbal). Les acheteurs tiennent probablement compte de cette différence si bien que les prix des bois sur pied particuliers peuvent être évalués à 10 % environ au-dessus des prix qui sont indiqués ci-après pour chaque catégorie.

Remarquons encore que les catégories distinguées ci-après pour les bois d'œuvre sont surtout des catégories de dimensions et non de qualités: le chêne de 2^e catégorie, par exemple, comprend les bois de chêne mesurant de 1,20 à 1,60 m de tour, quelle que soit la qua-

lité de ces bois dont une partie peut aller au tranchage, une autre à l'ébénisterie ou à la menuiserie, etc...

Cette division par catégorie de dimensions est pratique pour les bois sur pied et c'est elle qui a toujours été utilisée dans les études des prix de ces bois.

Il serait évidemment plus intéressant pour le commerçant de connaître les prix par qualité, c'est-à-dire finalement par genre d'utilisation (tranchage, ébénisterie, menuiserie, traverses, etc...), mais il faut reconnaître qu'il est bien difficile de faire une telle estimation par qualité et genre d'utilisation pour les *bois sur pied*. La question sera probablement mise à l'étude probablement au cours des prochaines années.

*
**

Ceci dit, le tableau II que l'on trouvera ci-après en annexe donne le détail par département des prix des bois sur pied pratiqués aux adjudications générales de 1954.

Ces prix s'entendent comme d'habitude, taxes exclues et montant des charges inclus (les charges, c'est-à-dire les fournitures et travaux imposés aux adjudicataires et inscrits aux cahiers-affiches des ventes s'élèvent à 5 à 6 %, en moyenne, du prix principal ; elles représentent forfaitairement la réparation du dommage résultant, pour la forêt, de l'exploitation et de la vidange des coupes).

Les prix par département ont servi à calculer des moyennes pondérées nationales qui figurent au bas du tableau.

Voici quelques commentaires sur les résultats :

CHÊNE

Prix moyen du m³ des bois d'œuvre de chêne sur pied pour la France entière :

1 ^{re} catégorie: 1,60 m de tour et au-dessus)	9 130 F
Hausse par rapport à 1953: 1,7 %.	
2 ^e catégorie: (1,20 à 1,60 m de tour)	4 270 F
Baisse par rapport à 1953: 9,7 %.	
3 ^e catégorie: (0,60 à 1 m de tour)	1 650 F
Baisse par rapport à 1953: 28 %.	
Moyenne pondérée d'ensemble de ces 3 catégories	5 025 F

Cette moyenne fait ressortir une baisse de 11,7 % par rapport à 1953.

Elle est due surtout à la forte baisse des bois de 3^e catégorie dont une partie importante sert à faire des traverses de voie ferrée, traverses dont l'écoulement a été extrêmement ralenti en 1954.

Les bois de 1^{re} catégorie ont accusé au contraire une légère hausse due au fait que c'est dans cette catégorie que se recrutait la quasi-totalité des bois de chêne de la qualité *tranchage* dont les prix ont continué leur ascension, faisant encore un bond de 25 à 40 % par rapport à 1953 et dépassant ainsi largement ceux de l'année 1951 elle-même (les prix du m³ de tranchage sur pied sont compris dans la fourchette de 36 000 à 137 000 F en 1954 au lieu de 25 000 à 110.000 F en 1953 et 30 000 à 100 000 F en 1951).

Notons en outre que le volume de bois estimé « de tranchage » par les acheteurs semble avoir été proportionnellement plus fort qu'habituellement (1).

L'éventail des prix s'est donc encore élargi en 1954 entre les meilleures qualités de chêne et les moins bonnes (traverses).

L'étude des indices de prix (base 1938) donne les résultats suivants :

Prix moyen du m ³ de chêne sur pied						Indices					
1938	1949	1951	1952	1953	1954	1938	1949	1951	1952	1953	1954
<i>1^{re} catégorie:</i>											
222	5 100	9 480	7 970	8 890	9 130	1	23	43	36	40	41
<i>2^e catégorie:</i>											
121	2 840	4 870	4 385	4 730	4 270	1	23	40	36	39	35,3
<i>3^e catégorie:</i>											
61	1 545	2 760	2 310	2 300	1 650	1	25	45	38	38	27

Ces indices peuvent être comparés à l'indice général des prix de gros et à l'indice des prix de gros industriels qui ont été pendant la même période :

	1938	1949	1951	1952	1953	1954
			(mois d'octobre)			
Indice général des prix de gros....	1	18,6	27	26	25,5	24,9
Indice des prix de gros industriels .	1	20,2	32,7	30,6	30,2	29,1

On voit que par rapport à 1938, l'indice des prix des deux premières catégories de bois d'œuvre de chêne sur pied reste supérieur à l'indice des prix de gros industriels (très nettement supérieur en ce qui concerne la 1^{re} catégorie). Il n'en est pas de même pour la 3^e catégorie dont l'indice, pour la première fois depuis très longtemps, descend en dessous de celui des prix de gros industriels.

On est conduit à des observations semblables si l'on prend comme base l'année 1949 :

(1) La production annuelle de chêne à tranchage est de l'ordre de 12 000 à 16 000 m³ pour les forêts soumises au régime forestier et de 24 000 m³ au total en France.

Indice des prix de gros, octobre 1954 (base 100 en 1949)
(Source: I.N.S.E.E.)

Indice général	133,9
Produits industriels	144,3
Bois (mine, papeterie, sciage chêne, sciage sapin, caisses d'emballage, parquets chêne et sapin, etc...)	195,7
Bois d'œuvre chêne sur pied:	
1 ^{re} catégorie	179
2 ^e catégorie	150
3 ^e catégorie	107

HÊTRE

Prix moyens du m³ de hêtre sur pied pour la France entière:

1 ^{re} catégorie: (1,60 m de tour et au-dessus)	3 925 F
Baisse par rapport à 1953: 10,4 %.	
2 ^e catégorie: (1,20 à 1,60 m de tour)	2 220 F
Baisse par rapport à 1953: 5,1 %.	
Moyenne pondérée d'ensemble de ces 2 catégories	3 355 F

Cette moyenne fait ressortir une baisse de 10 % environ par rapport à la moyenne pondérée de 1953. baisse voisine de celle du chêne, mais sans que l'on puisse constater un élargissement de l'éventail des prix comme celui qui a été constaté pour les bois de chêne.

Dans les cinq départements les plus gros producteurs qui groupent à eux seuls 57 % environ des ventes de hêtre de toutes nos forêts soumises, les prix ont été les suivants:

		% de variation par rapport à 1953
<i>Seine-Inférieure</i> (52 400 m ³ vendus):		
1 ^{re} catégorie	5 400 F	- 6,9 %
2 ^e catégorie	2 160 F	- 25 %
<i>Vosges</i> (35 860 m ³ vendus):		
1 ^{re} catégorie	5 100 F	+ 4,5 %
2 ^e catégorie	2 660 F	+ 0 %
<i>Oise</i> (37 000 m ³ vendus):		
1 ^{re} catégorie	4 600 F	- 20 %
2 ^e catégorie	2 200 F	- 26 %
<i>Aisne</i> (27 360 m ³ vendus):		
1 ^{re} catégorie	4 900 F	- 14 %
<i>Haute-Marne</i> (26 280 m ³ vendus):		
1 ^{re} catégorie	7 600 F	+ 0 %
2 ^e catégorie	3 300 F	- 5 %

Les hausses ou les baisses ont donc été assez différentes suivant les régions (baisse assez importante dans l'Oise surtout à Compiègne où les ventes ont eu lieu assez tôt, le 5 octobre, dans une atmosphère de grande prudence de la part des acheteurs) pour former finalement, à l'échelon national, une légère baisse de 5 à 10 % portant aussi bien sur la 1^{re} catégorie que sur la seconde.

Dans l'ensemble, on constate que le hêtre, grâce à ses nombreux usages, se maintient en assez bonne position sur le marché des bois, parallèlement au chêne.

SAPIN ET EPICÉA

Sapin

La moyenne pondérée des prix du mètre cube de bois d'œuvre de Sapin sur pied est, pour 1954, 4 375 F (catégories sciage et charpente réunies) c'est-à-dire pratiquement la même qu'en 1953 (4 350 F).

Cette stabilité concerne aussi bien la catégorie *sciage* (1 m de tour et au-dessus) que la catégorie *charpente* (0 60 à 1 m de tour).

L'indice des prix du sapin se maintient donc au niveau élevé qu'il avait encore en 1953 :

Prix moyen du m ³ de sapin sur pied (catégorie sciage)						Indices					
1938	1949	1951	1952	1953	1954	1938	1949	1951	1952	1953	1954
78	1 590	5 150	3 930	4 470	4 450	1	20	66	50	57	57

Cette stabilité à l'échelle nationale est formée de hausses et de baisses assez sensibles à l'échelle régionale ou départementale.

Ainsi, nous noterons, en ne nous en tenant qu'aux départements les plus gros producteurs, que dans le Jura et les Vosges, dont les ventes ont eu lieu assez tôt (entre le 9 septembre et le début d'octobre) et, surtout les premières, dans l'atmosphère de prudence créée chez les exploitants forestiers en septembre, il y a eu des baisses (20 % dans le Jura, 3 à 10 % dans les Vosges); dans le Doubs, la baisse n'est plus que de 5 % et dans l'Ain (ventes du 18 au 20 octobre), c'est une hausse assez importante que l'on enregistre pour la catégorie sciage.

Notons au passage l'influence déjà sensible de la construction de routes forestières (financées par le Fonds Forestier National) et qui en faisant monter les prix des bois sur pied de vastes versants forestiers jusqu'à présent mal desservis sont déjà une cause non négligeable d'augmentation des cours du sapin et de l'épicéa dans les forêts des Alpes du Nord et même de l'Ain.

Epicéa

La moyenne pondérée des prix du mètre cube de bois d'œuvre sur pied a été trouvée égale à 4 200 F, ce qui représente une très légère baisse (3,6 %) sur la moyenne pondérée de 1953; pratiquement on peut dire que, comme ceux du sapin, les prix de l'épicéa se sont maintenus dans l'ensemble en 1954.

Ce résultat d'ensemble n'exclut pas des variations régionales assez importantes, comme le montrent les chiffres suivants des départements les plus gros producteurs (qui groupent 70 % environ du volume total d'épicéa vendu dans les forêts soumises):

Départements	Volume adjugé aux ventes 1954 (m ³)	Prix moyen		Hausse ou baisse par rapport à 1954	
		Catégorie sciage (1 m de tour et au-dessus) (F)	Catégorie charpente (0,60 à 1 m de tour) (F)	Catégorie sciage (%)	Catégorie charpente (%)
Savoie	41 830	5 630	4 020	+ 26	+ 10
Doubs	34 420	5 900	3 100	— 6	— 9
Hte-Savoie .	34 360	5 480	4 160	+ 12	+ 4
Isère	33 025	les 2 catégories réunies 3 900		— 17 %	
Vosges	22 344	6 530	3 290	— 2	— 2

PIN

La moyenne pondérée nationale des prix de bois de pin sur pied (toutes espèces de pin réunies) est, en 1954, 2 110 F, ce qui représente une hausse de 5,5 % sur la moyenne pondérée de 1953.

Cette hausse se décompose de la façon suivante:

Catégorie dite « sciage » (1 m de tour et au-dessus): 2 340 F le m³
(Hausse: 11 %).

Catégorie dite « charpente » (0,60 à 1 m de tour): 1 500 F le m³
(Hausse: 0 %).

L'indice du prix moyen du m³ de pin sur pied (base 100 en 1938) reprend ainsi un niveau presque égal à celui de 1952, inférieur à celui du sapin et de l'épicéa, mais légèrement supérieur à celui de l'ensemble des feuillus:

Prix moyen du m ³ de pin sur pied						Indices					
1938	1949	1951	1952	1953	1954	1938	1949	1951	1952	1953	1954
59	1 140	3 310	2 400	2 100	2 340	1	19	56	41	36	40

Cette étude du prix moyen des bois de pin a un intérêt statistique, mais, étant donné la diversité des espèces en cause, il est indispensable de la compléter par une étude particulière pour chacune des principales d'entre elles :

Pin maritime

Prix moyens dans les départements les plus gros producteurs :

Landes :

(Volume adjudgé : 54 500 m³)

Catégories sciage et charpente réunies : 2 017 F (hausse : 6 %)

Gironde :

(Volume adjudgé : 33 000 m³)

Catégories sciage et charpente réunies : 1 586 F (hausse : 21 %)

Il est intéressant de calculer la moyenne pondérée des prix de pin maritime pour l'ensemble des forêts soumises de la région bien individualisée qu'est la région landaise ; cette moyenne est égale à :

$$\frac{54\,500 \times 2\,017 + 33\,000 \times 1\,586}{54\,500 + 33\,000} = 1\,855 \text{ F}$$

Rappelons que ce prix moyen est un prix pour une catégorie de dimension et non de qualité ; il comprend les pins branchus et tordus des zones de protection en bordure de la mer, assez importantes en Gironde (1).

Pin sylvestre

Prix moyens dans les départements les plus gros producteurs :

Loiret :

(Volume adjudgé : 30 000 m³)

Catégorie sciage 3 000 F (hausse de 25 %)

Catégorie charpente .. 2 500 F (hausse de 25 %)

Seine-et-Marne :

(Volume adjudgé : 11 625 m³)

Catégorie sciage 3 100 F (hausse de 4 %)

(1) Si l'on veut avoir une idée du prix moyen du bois d'œuvre des forêts « normales » de pin maritime, il faut éliminer du calcul les quelques milliers de m³ des coupes des forêts de protection, ce qui donne pour la Gironde un prix moyen de 1 740 F pour un volume adjudgé de 30 000 m³ environ et, pour l'ensemble des forêts soumises des Landes, un prix moyen pondéré de 1 910 F (charges incluses, taxes exclues) ou 2 168 F, charges et taxe forfaitaire d'enregistrement et timbre incluses).

Vosges:(Volume adjudgé: 11 300 m³)

Catégorie sciage 3 380 F (même prix qu'en 1953)

Catégorie charpente .. 2 500 F (baisse de 4 %)

Seine-Inférieure:(Volume adjudgé: 9 900 m³)

Catégorie sciage 3 600 F (baisse de 20 %)

Puy-de-Dôme:(Volume adjudgé: 8 650 m³)

Catégorie sciage 2 500 F (baisse de 4 %)

Catégorie charpente ... 1 100 F (baisse de 12 %)

Dans l'ensemble, il y a une légère hausse de bois d'œuvre de pin sylvestre, moins nette que celle du bois d'œuvre de pin maritime.

Mentionnons encore le *pin laricio de Corse* qui accuse cette année encore une certaine hausse, alors que ses prix n'avaient pas baissé en 1952 ni en 1953 comme ceux des autres pins.

BOIS DE PAPETERIE ET BOIS DE MINE

On sait que le prix de ces bois, qui étaient sous le régime de la liberté contrôlée, sont devenus entièrement libres depuis l'arrêté du 6 février 1954. Comme nous l'indiquions l'an dernier, ce régime de liberté contrôlée n'avait plus d'influence sur les prix de bois sur pied; son abandon n'a eu aucune répercussion sur ceux-ci.

Bois de papeterie

La moyenne pondérée des prix de ces bois a été trouvée égale à 1 380 F le stère sur pied, à peu près du même montant qu'en 1953.

Rappelons qu'il s'agit d'une moyenne portant sur toutes les essences papetières (pratiquement: sapin, épicéa, pin maritime et un peu de pin sylvestre et de feuillus).

Ce maintien du prix moyen des bois de papeterie à un indice élevé (indice, base 1949, comparable à celui du sapin, supérieur à celui des feuillus) est dû à une augmentation des achats de bois français (1 670 000 m³ en 1954 contre 1 330 000 m³ environ en 1953), consécutive à une augmentation de la consommation des papeteries, conformément aux prévisions faites au début de 1954.

Bois de mine

La moyenne pondérée des prix de ces bois a été trouvée égale à 650 F le stère sur pied, ce qui représente une légère baisse (4 à 5 %) sur la moyenne pondérée de 1953.

On sait que ce prix moyen de 650 F concerne l'ensemble des bois de mines qu'il s'agisse de résineux ou de feuillus.

Ce sont ces derniers surtout qui font baisser la moyenne, les bois de mines résineux se maintenant en général à des prix au-dessus de 650 F le stère comme le montrent les résultats suivants :

Pin maritime:

Landes : 1 250 F (prix voisin de celui de 1953)
Gironde : 915 F (prix voisin de celui de 1953)

Pin sylvestre:

Loiret : 1 300 F (hausse: 30 %).
Loir-et-Cher : 1 300 F (hausse: 30 %).

Pin noir:

Basses-Alpes : 675 F (prix voisin de celui de 1953)
etc...

Quoi qu'il en soit, le niveau relativement bas enregistré en 1953 sur le prix moyen du bois de mine s'est maintenu (et a même encore un peu baissé) en 1954.

Cette situation était prévue par suite de la faiblesse relative des achats des bois par les charbonnages de France. Elle aurait pu être plus grave si les importations n'avaient pas continué à être réduites le plus possible (1) et si les exportations n'avaient pas augmenté.

Malgré cela, les livraisons françaises aux mines françaises et sarroises en 1954 n'ont été que de 1 530 000 m³ environ (au lieu de 1 900 000 m³ en 1953 et 2 900 000 m³ en 1952) auxquels viennent s'ajouter 100 000 m³ pour les mines métalliques et 300 000 m³ exportés.

Le total des livraisons françaises de bois de mines a donc été de 1 900 000 m³ environ, chiffre légèrement inférieur aux possibilités habituelles, ce qui peut expliquer la légère baisse des cours de ces bois.

BOIS DE CHAUFFAGE

Les prix de ces catégories de bois ont continué à baisser fortement dans l'ensemble.

Presque partout, la *charbonnette* sur pied est signalée comme étant à peu près sans valeur (ou même parfois à valeur négative).

Quant aux *quartiers et rondins feuillus*, leur prix moyen sur pied ressort à 160 F le stère, ce qui représente une baisse de 23 à 24 %

(1) Volume des bois d'importation réceptionnés par les Charbonnages de France:

1954: 100 000 m³ (composés des traditionnels bois allemands pour la Sarre et du reliquat d'un accord de 1953 avec la Suède).

1953: 136 000 m³ — 1952: 410 000 m³.

par rapport au prix moyen de 1953, qui lui-même était déjà en baisse de 26 % par rapport au prix de 1952.

Il y a quelques rares exceptions à cette chute (dans l'Ardèche, l'Aveyron l'Hérault, l'Indre), mais dans l'ensemble, la progression des moyens modernes et pratiques de chauffage (électricité, gaz, mazout, etc...) condamnent les bois de feu à une commercialisation réduite et cette tendance serait bien difficile à renverser.

Cependant, la papeterie, les produits chimiques, la fabrication de panneaux de fibres de bois apporteront peut-être dans l'avenir une certaine compensation à la diminution de l'emploi des bois comme combustibles.

L'administration a accru (grâce au Fonds Forestier National) ses efforts pour transformer des taillis, producteurs surtout de bois de chauffage, en futaies, productrices surtout de bois d'œuvre et d'industrie. Mais les fruits de ces efforts sont encore lointains.

Conclusion

Dans l'étude de l'année dernière sur les grandes ventes de bois sur pied de l'exercice 1953, nous avons mentionné des causes divergentes susceptibles d'influencer le marché des bois sur pied de 1954 :

Les unes étaient des causes de stabilisation ou de légère hausse :

- Prévisions optimistes des papeteries pour 1954 ;
- Accroissement probable de la construction ;
- Quelques dispositions d'ordre fiscal : application du taux réduit de la taxe à la production aux bois bruts de scierie ; suspension de la perception de la taxe forestière de 3,50 % sur diverses catégories de bois destinés à l'exportation.

Les autres étaient des causes de baisse :

- Réduction des achats de bois de mines par les Charbonnages de France ;

- Réduction des achats de bois sous rails par la S.N.C.F.

Nous concluons que, sauf événement important (et imprévu), les ventes de 1954 devaient montrer dans l'ensemble une certaine stabilité des prix, malgré l'indice relativement élevé de certaines catégories de bois sur pied.

Qu'est-il advenu en fait ?

Il n'y a pas eu d'événement très important et imprévu (la libération des importations de bois en provenance des pays de l'Union Européenne des paiements était prévue et nous avons indiqué qu'elle ne paraissait pas devoir entraîner en 1954 une répercussion sensible sur les prix des bois français). Les causes mentionnées ci-dessus ont plus ou moins joué chacune dans son sens, et on peut dire que, dans l'ensemble, les ventes de 1954 ont montré une certaine stabilité des prix, avec, cependant, une tendance à la baisse.

Cette tendance peut être au moins partiellement attribuée à une propagande très sérieuse faite par la Fédération Nationale du Bois pour inciter les exploitants forestiers à la prudence ; il est hors de doute que cette action a eu une influence, tout au moins lors des premières grandes ventes, dans le Jura et les Vosges par exemple.

*
**

Risquons-nous, puisque l'habitude en est prise, à faire quelques prévisions sur le marché des bois sur pied en 1955 :

De nombreux facteurs joueront dans le *sens de la hausse* (ou tout au moins de la stabilisation des prix pour les catégories qui sont déjà à un indice élevé) :

— Accroissement de la construction, ce qui amènera une demande accrue de sciages (quoique la proportion de bois dans les bâtiments soit plus faible que dans le passé).

Une partie des bois de construction (qui sont surtout des résineux) est fournie par l'importation, mais ces bois étrangers assortis pour le moment d'une « taxe compensatrice » de 7 % sont maintenant plus chers que dans leurs homologues français, ce qui provoque une tendance à la hausse de ces derniers. (Voir paragraphe suivant) (1).

— Hausse de l'indice (base 100 en janvier 1947) des sciages de sapin qui est passé de 372,2 en janvier 1954 à 391,3 en février 1954 et (après un très léger fléchissement de juillet à octobre) à 419,7 depuis décembre 1954 (2), malgré l'arrêté du 17 février 1954 qui interdit la pratique de prix supérieurs à ceux atteints le 8 février 1954.

L'indice des sciages de chêne, par contre, a très légèrement baissé passant de 339,9 au début de 1954 à 337 en octobre 1954.

— Accroissement possible de l'exportation : non seulement les listes des produits dont l'exportation est interdite ou contingentée ont été diminuées depuis l'an dernier (J.O. du 30 novembre 1954, J.O. des 23 mars et 15 juin 1954 rendant notamment libres à l'exportation les bois de mines feuillus, les sciages de pin maritime, les sciages de bois communs autres que conifères, les bois sous rails, les merrains) mais surtout une entorse a été faite au principe de l'interdiction de l'exportation des bois de sapin et d'épicéa par l'ou-

(1) La fermeté des prix mondiaux et européens du bois, due surtout à la reprise générale des affaires après la récession de 1953 (reprise qui a non seulement fait monter les prix des bois mais aussi et surtout ceux du fret) semble devoir se maintenir au moins pendant la majeure partie de l'année 1955, quoique la fermeté des prix européens soit un peu menacée par les chablis exceptionnellement importants qui se sont produits notamment en Allemagne.

(2) Il s'agit de l'indice établi sur la base des plots de 27 mm qualité menuiserie, et paraissant régulièrement dans le bulletin officiel des Services des Prix.

Les prix des sciages de sapin de qualités coffrage et charpente n'ont en fait pas augmenté depuis le début de 1954.

verture le 17 novembre 1954 d'un contingent de 100 000 m³ de résineux de qualité coffrage et emballage, ce qui contribuera à la résorption des excédents de stocks des scieries.

Il y aura probablement des augmentations d'exportations de traverses (vers l'Autriche et l'Espagne notamment), ce qui améliorera peut-être un peu le marché de ces traverses qui, sans cela, resterait très faible étant donné que la S.N.C.F. ne compte pas accroître les achats de ces bois en 1955.

Quant aux beaux bois feuillus, ils continuent à s'exporter à hauts prix.

— Nouvelle augmentation probable de la consommation de papier, donc de la demande en bois de papeterie (en effet, les stocks de bois des papeteries sont plutôt inférieurs à la normale et une augmentation de la consommation des bois de papeterie se répercutera rapidement sur la demande). Certes, cette augmentation de demande portera surtout sur le sapin et l'épicéa (et, comme la production française est insuffisante dans ces essences, sur des bois d'importation), mais aussi un peu sur le pin sylvestre et les feuillus (peuplier, hêtre), car de nouvelles usines en cours de construction commencent à organiser des achats de ces espèces. Quant au pin maritime, sa consommation par les papeteries (papier Kraft) sera probablement aussi satisfaisante qu'en 1954 (1).

— Enfin, les mesures d'ordre fiscal que nous avons relevées l'an dernier continueront à être appliquées en 1955 : le taux réduit de la taxe à la valeur ajoutée, qui a remplacé la taxe à la production, continuera à être appliquée aux bois bruts de Scierie auxquels sont assimilés maintenant (instruction de la Direction Générale des Impôts du 29-11-1954) les « petits débits » : avivés de moins de 12 cm de large, lambourdes, frises, etc...

De même les mesures de détail telles que l'exonération de l'ensemble des taxes dites forestières (6 %) sur les bois de feu feuillus, les délignures et les petits bois non écorcés destinés à la fabrication de pâtes et panneaux, ainsi que la suspension de la taxe forestière de 3,50 % sur certains bois destinés à l'exportation sont applicables également en 1955 (arrêté du 8 janvier 1955 relatif à la suspension de la taxe de 3,50 %).

Rappelons que ces mesures ne sont d'ailleurs pas destinées à avoir une influence sur les prix des bois sur pied, mais à diminuer les prix des bois œuvrés de façon à les rendre plus compétitifs vis-à-vis de matériaux de remplacement moins taxés que le bois.

Les *éléments de baisse* apparaissent un peu moins importants :

L'industrie de la caisserie traverse une crise.

(1) Les prévisions sur la demande en bois de papeterie sont faites sans tenir compte de l'éventualité de la libération à l'importation de nouvelles catégories de papiers et cartons. On ne connaît pas les intentions du gouvernement à ce sujet, mais si une telle libération intervenait, elle serait probablement limitée et assortie de taxes compensatrices.

TABLEAU I A. — FORÊTS DOMANIALES
Cube total des bois vendus sur pied et produit en argent des ventes. — Grandes ventes d'automne en 1954

NUMÉROS	Départements	BOIS D'ŒUVRE									CHAUFFAGE				Bois de mine	Bois papetier	PRODUIT en argent charges comprises	
		FEUILLUS				RESINEUX					Total des colonnes 4 et 10	Feuillus quartiers et rondins	Feuillus charbonnette	Résineux				
		Chêne	Hêtre	Feuillus divers	Total des colonnes 1-2-3	Sapin	Epicéa	Mélèze	Pin	Résineux divers								Total des colonnes 5 à 9
		m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.								m. c.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17		
1	Ain	356	757	8	1.121	4.691	25			4.716	5.837	1.098				25	26.282.890	
2	Aisne	7.783	27.104	3.593	38.480				475	475	38.955	32.557	28.642		16.691		150.128.250	
3	Allier	40.649	16.553	974	58.176	335	48			5.941	64.117	30.000		1.945	11.340		328.974.050	
4	Alpes (Basses-)					409	554	199		4.677	4.677	13.420		625	1.935		13.275.435	
5	Alpes (Hautes-)		1.264		1.264	2.790	24	74		3.472	4.730	4.116		494	1.240	1.017	15.931.550	
6	Alpes-Maritimes																	
7	Ardeche		1.082		1.082	11.684	1.642	47			14.275	15.357	1.167		4.958	1.947	49.336.350	
8	Ardennes	13.536	2.635	3.794	19.965					747	20.712	30.595	28.605	150	22.095		47.057.720	
9	Ariège	239	5.302		5.541	6.265	130	10		2.145	8.550	14.091	8.694	1.930		1.836	22.250.870	
10	Aube	5.670	2.490	1.360	9.520					1.090	10.610	19.800	27.220		9.370	730	38.781.740	
11	Aude	289	4.490	8	4.787	27.428	604			1.866	34.690	10.814		1.921	1.721		111.499.185	
12	Aveyron		1.920		1.920						1.920	3.500					2.170.875	
13	Belfort (Territ. de)										412	412	114	13			642.000	
14	Bouches-du-Rhône																	
15	Calvados	254	2.553	121	2.928					632	3.560	7.000	1.255	180	69		9.865.950	
16	Cantal		105		105	2.199	174	355			2.728	2.833	884	250			11.179.150	
17	Charente	2.023	467	24	2.514					796	796	3.310	3.756	1.590			13.301.410	
18	Charente-Maritime	366	17	47	430					6.737	6.737	7.167		2.911			9.604.660	
19	Cher	23.224	3.631	1.778	28.633					5.953	5.953	34.580	24.573		4.392		148.207.025	
20	Corrèze	56	28	84	168						168	200			1.065		1.522.500	
21	Corse									24.655	24.655	24.655			208		68.997.000	
22	Côte-d'Or	11.680	6.150	1.320	19.150		100			280	90	19.620	59.140	42.720	40	1.480	1.680	142.742.530
23	Côtes-du-Nord	42	288	50	380						4	384	258				620.630	
24	Creuse	1.150	890		2.040		30			330	360	2.400	5.390	300	390		7.266.000	
25	Dordogne	489		6	495					118	118	613	2.802		71	2.810	2.371.950	
26	Doubs	520	1.380		1.900	18.580	4.090				22.670	24.570	4.130	80	2.780	550	142.742.530	
27	Drôme		1.715		1.715	8.505	2.136			130	10.771	12.486	1.725	1.200	6.853	381	46.437.300	
28	Eure	3.488	14.818	68	18.374					7.786	7.786	26.160	13.381	6.040	1.277	3.110	112.805.200	
29	Eure-et-Loir	12.974	2.509	76	15.559		314			2.191	2.505	18.064	12.780	6.140	820	70	69.772.168	
30	Finistère	3.572	1.414	44	5.030		2			1.467	1.484	6.514	3.250	1.625	489	65	20.578.840	
31	Gard			13	13	29	358	708		2.431	3.526	3.539	12.736	707		5.574	15.835.500	
32	Garonne (Haute-)	740	1.719		2.459	3.720	533				4.516	6.975	2.425		83		18.060.456	
33	Gers	53			53							53	1.423				216.080	
34	Gironde									24.307	24.307	24.307		9.059	18.510	9.922	58.991.200	
35	Hérault	30	555	67	652	20	821			95	936	1.588	8.548		1.245	905	3.363.100	
36	Ille-et-Vilaine	6.116	4.705	582	11.403					4.472	4.472	15.753	8.861		500		56.503.540	
37	Indre	14.847	430		15.277					1.476	1.476	16.735	10.842	3.753	405		114.515.625	
38	Indre-et-Loire	7.349	968	20	8.317					4.216	4.216	12.533	4.500	1.800	1.659		66.162.550	
39	Isère		2.825	186	3.011	14.153	8.430	60		684	23.327	26.338	9.394		900	4.590	113.971.700	
40	Jura	2.680	1.950	540	5.170	25.360	710				26.070	31.240	10.750	10.360	6.080	2.040	157.396.935	
41	Landes	135	60	16	211					40.118	40.118	40.329	200	15.473	21.924	17.748	123.670.640	
42	Loir-et-Cher	20.060	570	185	20.815					4.908	4.908	25.723	17.520	2.977	1.033	1.383	167.450.090	
43	Loire																	
44	Loire (Haute-)					1.327	4.840			1.395	7.562	7.562	340		2.780	1.974	30.717.750	
45	Loire-Inférieure	2.723	160	18	2.901					2.785	5.686	1.391		417			33.469.690	
46	Loiret	17.107	836	387	18.330					29.954	29.954	48.284	21.533	12.344	6.586	8.114	145.635.120	
47	Lot																	
48	Lot-et-Garonne																	
49	Lozère		493		493	62	890	259		4.035	5.246	5.739	4.387		980	12.315	21.315.705	
50	Maine-et-Loire	3.859	897		4.756					704	704	5.460	2.816		95	284	33.174.820	
51	Manche																	
52	Marne	12.819	2.480	4.553	19.852					705	705	20.557	24.109	19.054		12.950	79.898.900	
53	Marne (Haute-)	11.521	9.221	3.390	24.132		1.942			370	2.312	26.444	36.731	28.267	419	13.178	120.181.020	
54	Mayenne	80			80						80	33					151.240	
55	Meurthe-et-Moselle	6.562	9.984	1.528	18.074	17.156	996			622	18.774	36.848	38.698	7.950	1.904	55	176.085.125	
56	Meuse	12.221	13.137	1.269	26.627						742	742	50.099	13.069		8.460	1.500	128.458.758
57	Morbihan	930	216	174	1.320					1.104	1.104	2.424	1.777		386		9.243.200	
58	Moselle																	
59	Nièvre	24.193	4.669	863	29.725					498	498	30.223	35.952	27.147		4.642	145.355.075	
60	Nord	4.715	4.582	3.930	13.227		4			311	315	13.542	27.263		9.687		54.315.990	
61	Oise	22.786	30.179	6.401	65.366		7			3.616	3.623	68.989	49.831	8.478	1.396		183.599.950	
62	Orne	14.469	6.595	120	21.184	347	301			12.071	12.734	33.918	27.307	5.181	1.528	1.582	125.314.668	
63	Pas-de-Calais	1.588	2.001	1.021	4.610						4.610	10.996	6.295		3.064		22.583.300	
64	Puy-de-Dôme		12		12	3.556	649			114	4.319	4.331	146		1.168		18.668.950	
65	Pyrénées (Basses-)	118		4	122						122	420					322.250	
66	Pyrénées (Hautes-)		328		328	1.343					1.343	1.671	1.193				2.822.200	
67	Pyrénées-Orient.	28	1.133		1.161	2.486	324			1.523	4.333	5.494	2.343		1.013	578	13.296.440	
68	Rhin (Bas-)																	
69	Rhin (Haut-)																	
70	Rhône																	
71	Saône (Haute-)	3.944	7.987	477	12.408	6.430	180			4	6.614	19.022	22.100	4.851		319	56.425.995	
72	Saône-et-Loire	7.713	5.120	703	13.536		1.399			352	1.924	15.460	25.107	12.119	5	1.250	72.361.346	
73	Sarthe	16.346	6.176	30	22.552					1.546	1.546	24.098	11.630		660		193.687.440	
74	Savoie					220	210				430	430	70		40		919.100	
75	Savoie (Haute-)			456	456	469	237				706	1.162	855		397	160	3.830.000	
76	Seine																	
77	Seine-Maritime	7.330	52.395	226	59.951	240	953			9.888	11.081	71.032	57.249	23.822	2.370	5.180	294.230.348	
78	Seine-et-Marne	8.344	5.284	1.314	14.942		73			11.625	11.698	26.640	27.028	3.024	5.913	2.102	99.488.450	
79	Seine-et-Oise	10.460	1.188	2.085	13.733					5.358	19.091	25.083	4.404	1.249	6.109		75.696.060	
80	Sèvres (Deux-)	3.657	514	218	4.389						423	4.812	15.430	9.381	20		24.087.440	
81	Somme	1.227	2.140	236	3.603		5	4		8	17	3.620	4.934	4.430			21.067.500	
82	Tarn	2.009	665		2.674	44				60	104	2.778	5.121	1.101		2.312	6.689.025	
83	Tarn-et-Garonne	174			174					99	99	273	2.686		92		1.723.300	
84	Var												2.000				533.000	
85	Vaucluse									37	37	37					20.000	
86																		

TABLEAU 11. — FORÊTS DOMANIALES ET COMMUNALES
Prix moyens des bois sur pied. — Grandes ventes d'automne en 1954

NUMÉROS	Départements	CHENE			HETRE		SAPIN		EPICEA		MELEZE		PIN		CHAUFFAGE			Bois de mine stère	Bois de papeterie stère
		1 ^{re} catégorie 1 m. 60 et au-dessus	2 ^e catégorie 1 m. 20 à 1 m. 60	3 ^e catégorie 0 m. 60 à 1 m. 20	1 ^{re} catégorie 1 m. 60 et au-dessus	2 ^e catégorie 1 m. 20 à 1 m. 60	Sciage 1 m. et au-dessus	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Sciage 1 m. et au-dessus	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Sciage 1 m. et au-dessus	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Sciage 1 m. et au-dessus	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Feuillus				
		le m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	Quar- tiers et ronduis	Charbon- nette	Résineux		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		
1	Ain	11.200	6.875	3.530	2.685	2.250	5.490	2.081	6.015	3.050			2.200	1.300	240	60			228
2	Aisne	6.250	2.750	1.000	4.900	2.100									88			230	
3	Allier	19.500	5.500	2.100	4.000	2.000							3.000	1.500	100			500	
4	Alpes (Basses)					248	3.900	2.840	3.600	2.400	2.540	1.931	1.100	980	194		0	674	
5	Alpes (Hautes)					1.850	2.975	2.975	2.709	2.709	2.037	2.037	1.202	1.202	265		17	635	960
6	Alpes-Maritimes						4.376		4.640		2.100		1.450				0	423	
7	Ardèche				1.300	800	3.900	2.700	3.900	2.600			1.400	1.000	195			550	1.100
8	Ardennes	5.080	2.200	450	3.150	1.530			2.990	800			1.390	500	10	3	5	155	
9	Ariège		1.682	374		542	4.936	2.273		1.301				1.474	52		42	233	398
10	Aube	6.310	3.610	1.410	3.410	1.820							1.570		30	0	400	300	
11	Aude		1.200	600	1.400	859	4.400	1.355	2.300	1.291			1.539	860	100		20	600	
12	Aveyron			1.294		853			613					657	118			347	
13	Belfort (Territ. de)		5.500			6.000		1.800							600				
14	Bouches-du-Rhône												1.074		188	188	220		
15	Calvados	4.200	2.700	2.400	4.000	1.800							3.000	2.600	100			750	
16	Cantal			750		800		4.424		2.380			1.680		140	30	1.300	1.100	
17	Charente	6.644	4.016	1.422	4.333	3.003							2.008	1.050	167		555		
18	Charente-Maritime			2.000									1.200	700	240		160	550	
19	Cher	12.500	4.500	1.000	3.700	1.500							2.000	1.000	50				
20	Corrèze					2.600									150		50	900	
21	Corse												2.500	2.500					
22	Côte-d'Or	6.980	3.530	1.640	3.630	2.370			2.970				1.430	1.300	130	0	8	950	850
23	Côtes-du-Nord	3.200	2.000	1.100	3.000	2.100	3.000	2.100	2.500	1.800					100				
24	Creuse	3.400	2.500	2.300	2.700	2.400			2.200	2.100				1.760	1.660	15		1.000	2.000
25	Dordogne			1.700									1.100	800	230		80	700	
26	Doubs	6.000	2.700	1.200	5.200	2.800	5.600	3.200	5.900	3.100		2.800	3.800	1.500	350	5	40	700	1.900
27	Drôme			1.400	4.600	2.850	4.400	3.700						400	300	210	40	310	
28	Eure	7.000	3.500	1.500	5.200	2.100							3.300	1.950	300	50		975	420
29	Eure-et-Loir	7.300	4.200	1.300	4.000	3.000			5.500	3.500			2.500	1.700	100	0	0	1.150	
30	Finistère	4.900	4.500	1.500	4.000	2.100	4.600		4.600	3.300			4.600	3.300	220	190	100	595	
31	Gard					2.300			3.500		2.300		2.700	1.395	192	174		682	1.700
32	Garonne (Haute-)	2.758	1.830	859	1.500	740	2.883	2.100	3.706				3.210	1.066	97		77		
33	Gers	9.593	6.094	2.026											106				
34	Gironde												1.586					916	692
35	Hérault			776		776		1.760		1.760				1.760	103		231	387	
36	Ille-et-Vilaine	6.579	4.650	1.909	4.474	2.295									100		50	600	
37	Indre	13.000	6.000	1.800									2.800	1.050	260			1.000	
38	Indre-et-Loire	11.000	5.500	2.750	4.200	2.100							3.140	2.575	180	0	0	800	
39	Isère			2.200	3.000	3.000	3.800	3.800	3.900	3.900			1.000	1.000	145			500	3.300
40	Jura	5.500	2.850	1.050	4.650	2.450	5.200	2.250	5.700	2.850			2.800	1.050	90	3	0	1.530	
41	Landes	3.336											2.017					1.252	880
42	Loir-et-Cher	13.500	7.500	3.000	2.200	2.000							2.700		100	0	0	1.300	
43	Loire						4.500	3.100	3.550	2.350			2.250						
44	Loire (Haute-)						3.540	2.400	3.540	2.400			2.560	1.400	200		100	1.100	2.400
45	Loire-Inférieure	11.775	5.205	3.180	5.000	3.000							2.857	1.816	150		75	2.170	
46	Loiret	6.800	3.300	1.600	3.500	2.000							3.000	2.500	100	0	0	1.300	
47	Lot																		
48	Lot-et-Garonne																85	850	695
49	Lozère			1.424		787	3.000	3.000	3.167	3.000		2.303	1.785	1.70	92			786	1.784
50	Maine-et-Loire	16.210	6.460	1.900	3.500	1.480							2.970	1.590	320		190	642	
51	Manche																		
52	Marne	6.300	2.500	800	2.800	859							1.300	500	69	8		780	
53	Marne (Haute-)	10.500	5.600	1.300	7.600	3.300			4.200	1.800			1.550	910	90			525	690
54	Mayenne			1.800											200				
55	Meurthe-et-Moselle	10.000	7.000	2.000	5.500	2.750	5.000	3.000	5.000	3.000			3.500	2.000	250	0	25	1.400	1.350
56	Meuse	8.522	3.821	1.245	5.137	1.741									70	0		275	300
57	Morbihan	6.989	4.445	2.088	3.455	3.100							3.836	1.873	99		20		
58	Moselle																		
59	Nièvre	7.000	3.000	1.000	4.200	2.100									80			400	
60	Nord	7.300	3.950	1.700	3.800	2.000									60	0		420	
61	Oise	9.600	4.900	1.475	4.600	2.200							3.400	2.100	24			250	
62	Orne	11.600	4.400	2.000	3.900	1.800	5.800	2.500	3.400	2.200			2.700	2.100	10	0	0	770	700
63	Pas-de-Calais	6.550	3.600	1.350	6.200	2.600									45	0	0	180	
64	Puy-de-Dôme	5.200	3.600	2.550		1.250	4.000	3.570	4.350	3.100	3.400	2.600	2.500	1.100	130	0	0	1.100	1.300
65	Pyénées (Basses-)	3.603	1.976	1.409	2.334	1.011		2.042	962				2.400		51		46	1.000	
66	Pyénées (Hautes-)	2.970	2.608	2.075	1.146	2.936			3.750				2.130		48				
67	Pyénées-Orient.				3.300	2.820	2.303	1.567	1.660	1.567	1.660	1.660	1.080	1.080	165			460	
68	Rhin (Bas-)																		
69	Rhin (Haut-)																		
70	Rhône		1.300	1.200		1.200	3.700	3.200	3.700	3.200					210		80	1.900	
71	Saône (Haute-)	6.148	2.610	1.515	5.070	1.160	3.560	1.400	3.673	2.577			2.122	1.147	142			920	
72	Saône-et-Loire	9.620	4.368	1.645	3.853	2.083			4.492	2.982			2.900	1.200	180	32		1.000	1.400
73	Sarthe	16.500	6.200	2.800	4.300	2.500							2.350	1.700	130			1.200	2.000
74	Savoie					2.130	4.785	3.418	5.629	4.021			2.900	1.938	134	64		1.090	1.140
75	Savoie (Haute-)						4.580	3.470	5.480	4.160	5.700	4.580			470	170	100	1.540	
76	Seine																		
77	Seine-Maritime	5.600	3.000	1.300	5.400	2.160	4.500	1.800	4.800	1.800			3.600	1.200	300	50		975	
78	Seine-et-Marne	8.500	4.300	1.900	3.700	2.000			4.000	2.500			3.100	1.400	230		40	450	
79	Seine-et-Oise	8.000	4.000	1.800	3.900	2.000							3.000	1.500	125	50	75	500	
80	Sèvres (Deux-)	10.000	5.000	2.000	2.800	2.500							2.200	1.800	240	90			
81	Somme	7.100	3.500	1.800	7.400	2.600									100	0			
82	Tarn		3.025	1.287	1.567	733	3.800	2.172						715	151	10		505	827
83	Tarn-et-Garonne	5.100	4.300	3.100															

La proportion de bois continue à diminuer dans certaines constructions (batterie par exemple).

Le bois est de moins en moins utilisé pour le chauffage comme nous l'avons déjà noté en passant.

L'industrie de l'ameublement est encore un peu faible.

De petites industries comme celles de saboterie et de la tonnellerie continuent leur déclin.

La tournerie n'est pas très brillante et de nombreux petits emplois du bois (porte-manteaux, sèche-serviettes, tableaux d'appareillage électrique, jouets, canettes et bobines, etc...) disparaissent progressivement au profit des matières plastiques.

Mais, à part la crise de la caisserie, il s'agit là de facteurs déjà anciens, qui n'influeraient pas spécialement sur le marché des bois sur pied en 1955.

En ce qui concerne les bois de mines, la situation sera vraisemblablement à peu près la même qu'en 1954; en effet, les mines n'augmenteront probablement pas leur consommation en 1955; elles réduiront encore leurs importations (qui seront en 1955 limitées aux 50 000 m³ de l'Allemagne à la Sarre), mais tendront à réduire également leurs stocks, de sorte que les achats de bois de mines français seront guère supérieurs à ceux de 1954 (les marchés sont déjà passés d'ailleurs). L'excédent de la production française sera cependant à peu près absorbé, comme en 1954, par des exportations et la situation à l'automne 1955, au moment des ventes de bois sur pied, sera vraisemblablement à peu près la même qu'en 1954 ou un peu meilleure.

En définitive, nos conclusions pour 1955 seront plutôt optimistes pour les propriétaires de forêts, en tout cas pour les forêts produisant des beaux bois, ceux-ci, les résineux et les très beaux feuillus, étant assurés d'un écoulement à bon prix.

G. GRIVAZ.

Paris, le 1^{er} mars 1955.
